

LETTRE CIRCULAIRE No. 67/2004
11 octobre 2004

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA S-44
NORMES POUR LES LEVES HYDROGRAPHIQUES

Référence : LC 37/2004 du 21 juin

Monsieur le Directeur,

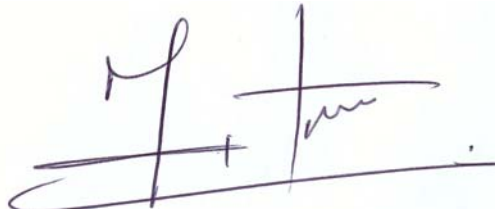
Dans la lettre circulaire mentionnée en référence, le BHI demandait aux Etats membres d'approuver son intention de réactiver le groupe de travail (GT) sur la S-44 et de faire parvenir des candidatures pour ce GT. Le BHI tient à remercier les 18 Etats membres qui ont répondu à cette LC, et qui ont tous été favorables à la réactivation du GT. Les commentaires formulés par les pays sont listés en Annexe A. Onze pays ont proposé des candidatures pour ce GT. Les membres proposés sont énumérés en Annexe B. Le projet de mandat du groupe de travail est joint en Annexe C.

Les Etats membres sont invités à répondre au BHI sur les points suivants, avant le 10 décembre :

1. Formuler des commentaires / proposer des changements concernant le projet de mandat.
2. Suggérer des points spécifiques que le GT devrait examiner, si ceux-ci n'ont pas déjà été mentionnés.
3. Proposer leur représentant en tant que Président / Vice-président du GT, comme souhaité, conformément à la Résolution T1.1. de l'OHI.
4. Suggérer les noms d'observateurs possibles, issus du milieu universitaire et du secteur privé, qui pourraient participer aux travaux du GT.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Commentaires des Etats membres

Annexe B : Candidatures au GT

Annexe C : Projet de mandat.

Commentaires des Etats membres sur la réactivation du GT sur la S-44

Argentine

Le SH reconnaît qu'il est nécessaire de réviser la publication S-44. Nous approuvons également l'argumentation de l'Australie, notamment concernant l'utilisation croissante des échosondeurs multifaisceaux (MBES) et leurs possibilités.

Toutefois, étant donné que la République argentine ne dispose pas encore des installations associées à cette technologie, nous ne pouvons pas proposer de membre suffisamment expérimenté pour le GT sur la S-44. Nous proposons néanmoins notre collaboration, en donnant notre opinion sur les versions préliminaires du document à paraître et en traduisant en espagnol la version finale qui en découlera.

Australie

Approuve la réactivation du GT sur la S-44.

Canada

Approuve la réactivation du GT sur la S-44.

Chili

Le SHOA approuve la production d'une édition actualisée de la S-44 et souhaiterait proposer pour le GT un membre qui ait suffisamment d'expérience dans ce domaine, afin de satisfaire aux exigences associées à cette tâche.

Danemark

Approuve la réactivation du GT sur la S-44.

Finlande

Approuve la réactivation du GT sur la S-44.

France

Au vu des éléments présentés par l'Australie la France est favorable à une réactivation du GT sur la S-44.

Allemagne

L'édition actuelle a apporté une amélioration substantielle du point de vue de la qualité uniforme des levés hydrographiques, à travers le monde. Ceci a conduit à de nombreux changements dans les travaux de routine, comme par exemple l'établissement d'un plan de nouveaux levés pour toute la zone de la Commission hydrographique de la mer Baltique, et une révision complète du plan de levés allemand. Il conviendrait peut-être d'acquérir davantage d'expériences eu égard à ces changements.

Par ailleurs, certaines parties de la S-44 devront inmanquablement être révisées à un moment, dans le futur, comme par exemple les incohérences entre les mesures de la qualité de la S-44 et les CATZOC de la S-57.

L'Allemagne souhaite participer à la révision de la S-44, dès à présent ou dans quelques années.

Grèce

Approuve la réactivation du GT sur la S-44.

Italie

L'Italie approuve le point de vue de l'Australie sur l'édition actuelle de la S-44 « Normes pour les levés hydrographiques » et sur la nécessité de réactiver le GT qui s'y rapporte.

Japon

Approuve la réactivation du GT sur la S-44.

République de Corée

Approuve la réactivation du GT sur la S-44.

Russie

Les changements qualitatifs, intervenus dans le développement de nouvelles aides techniques, de nouvelles technologies hydrographiques apparues au cours de ces six dernières années, après la publication de la 4^e Edition de la S-44 "Normes pour les levés hydrographiques " avec comme corollaire des exigences plus strictes concernant les données hydrographiques, justifient l'examen de la proposition du SH australien visant à entreprendre une révision complète de l'édition en vigueur dans les délais voulus.

Le SH russe approuve pleinement les exemples cités dans la lettre de l'Australie à partir des éléments de l'édition actuelle de la S-44 qui doivent être révisés et corrigés.

Nous pensons que lors de la révision de la S-44, il faudrait, en particulier, mettre l'accent sur la nécessité d'adopter une approche plus réaliste pour évaluer les possibilités des développements techniques modernes et en premier lieu pour l'évaluation des possibilités des échosondeurs multifaisceaux (MBES) qui sont à présent largement utilisés.

La résolution des MBES modernes permet de détecter des objets tridimensionnels (cubiques) pendant l'exécution de levés du fond ; leur dimension est exprimée non pas en mètres (Tableau 1 de la S-44) mais en décimètres.

Nous sommes d'avis que ceci va peut-être dans le sens de la conclusion suivante, probablement très audacieuse : le moment n'est-il pas venu d'envisager d'exécuter les levés de la zone au moyen des MBES, à condition que le soutien métrologique adéquat soit assuré, au lieu du balayage mécanique.

Nous n'avons aucune objection à l'encontre de la réunion du groupe de travail sur la S-44.

Suède

Approuve vivement la réactivation du GT sur la S-44.

Tunisie

La Tunisie n'a aucune objection à l'encontre de la réactivation du GT sur la S-44.

Turquie

Le SH turc approuve l'idée de réactiver le GT sur la S-44, en vue d'entreprendre une révision complète de l'édition en vigueur en vue de la publication ultérieure d'une édition révisée qui tienne compte des technologies les plus récentes et des exigences modernes en matière de levés hydrographiques.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni approuve vivement la proposition visant à réactiver le GT sur la S-44 et apportera son entier soutien à la mise à jour de ces importantes directives sur les normes minimums pour les levés hydrographiques.

USA (NOAA)

Approuve la réactivation du GT sur la S-44.

Composition du groupe de travail
sur les normes pour les levés hydrographiques (S-44)

Australie :	CC Peter Johnson
Canada :	Rob Hare
Chili :	<i>(pas encore de nom)</i>
France:	Ingénieur principal Patrick Michaux
Allemagne :	Bernd Vahrenkamp
Italie :	LV Marco Grassi
Japon :	Shin Tani
République de Corée :	Seong-kyo Kong
Suède :	Lars Jakobsson
Royaume-Uni :	Chris Howlett et CC David Wyatt
USA :	Jerry Mills

PROJET
GT de l'OHI sur les normes pour les levés hydrographiques (S-44)
Mandat (Octobre 2004)

Introduction :

La S-44 fournit les normes minimums pour les levés hydrographiques. Elle doit donc être révisée sur une base périodique afin de tenir compte des développements techniques intervenus dans les équipements et dans les procédures hydrographiques.

La note suivante est extraite de la Préface à la 4e Edition (1998) de la S-44:

Il convient également de noter que la publication de nouvelles normes n'invalide pas les cartes et les publications nautiques établies d'après les normes précédentes mais établit plutôt les normes concernant une future collecte de données afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Composition :

La composition du groupe de travail de l'OHI sur les normes pour les levés hydrographiques est ouverte à l'ensemble des Etats membres qui souhaitent y participer. Le BHI y sera également représenté. Le groupe de travail peut inviter des observateurs du milieu universitaire et du secteur privé à participer à ses travaux, à la fois pendant et entre les réunions. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.

Organisation:

Le Président conduit les travaux du groupe de travail. Les travaux sont effectués principalement par correspondance. Les réunions du groupe de travail sont uniquement tenues lorsqu'il est jugé nécessaire de faire progresser les tâches du groupe de travail.

Objectifs :

1. Réviser le texte de la 4e Edition et déterminer les améliorations pouvant être apportées.
-
2. Préparer un projet de 5e Edition de la Publication de l'OHI « Normes pour les levés hydrographiques » (S-44) en vue de recueillir l'approbation des Etats membres. Lorsqu'il entreprendra cette tâche, le GT devra prendre en considération, au minimum, les points suivants :
 - a. L'utilisation répandue des échosondeurs à balayage latéral.
 - b. L'utilisation accrue des échosondeurs 'LIDAR' aéroportés.
 - c. La nécessité d'établir des directives claires pour la description des éléments du fond de la mer ("cibles") qui doivent être détectés lors des levés hydrographiques.
 - d. La nécessité, en les spécifiant selon que de besoin, d'exigences en matière de métadonnées pour les levés hydrographiques. Il convient d'examiner les exigences relatives aux métadonnées spécifiées dans d'autres documents relatifs à l'OHI (comme par exemple la S-57).
 - e. La nécessité de maintenir l'Annexe A à la 4e Edition (Critères de classification pour les sondes en eaux profondes). Celle-ci a constitué le Chapitre 2 de la 3e Edition et a été conservée, pour des raisons historiques, sans amendement, dans la 4^e édition.

Procédure :

1. Le Président doit soumettre un rapport en vue de son inclusion dans le Rapport annuel de l'OHI.
2. Si le(la) Président(e) se trouve dans l'incapacité d'assumer ses fonctions, le Vice-président le remplacera dans l'exercice de ses fonctions.
3. Le groupe de travail doit avoir pour objectif de soumettre un projet de 5e Edition aux Etats membres, pour approbation en 2006.
4. Le BHI assurera des services de secrétariat au groupe de travail.